

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE

4 décembre 2017

### PROCES VERBAL

#### Représentants des membres fondateurs :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional, Président du GIP	✓		✓	Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or
Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or		✓		
Monsieur Guy Hourcabie, Conseil départemental de la Nièvre		✓		
Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire	✓			
Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne	✓		✓	Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5)
Monsieur Cyril Olivier, Préfecture de Région BFC - Chargé de mission	✓			Madame la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté

#### Représentants des membres élus :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Roger Ganée (collège 2)	✓			
Monsieur René Marcellot (collège 5)		✓		
Monsieur Jacky Rodot (collège 4)	✓		✓	Monsieur René Marcellot (collège 5)
Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5)		✓		
Monsieur Gilles Prost (collège 6)	✓		✓	Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)

Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7)	Dém.			
Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)		✓		
Monsieur Pierre Poillot (collège 9)		✓		
Monsieur Gilles Beaufiles (collège 10)	✓			
Monsieur Cyrille Politi (collège 11)	Dém.			
Monsieur Guy Hourcabie (collège 12)	Cessation mandat			
Monsieur Michel Neugnot (collège 13)	Cessation mandat			

### Représentants de l'État :

Commissaire du Gouvernement	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Bernard Luc	✓			

Contrôleur budgétaire régional	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Madame Barbara Heraud	✓			

### Personnes invitées :

Monsieur Mathieu Noël, Cabinet Parme avocats

Monsieur Laorans Draoulec, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Directeur des Finances

Monsieur Didier Chazal, Conseil départemental de Côte d'Or, Chef de Service Etudes et Développement

### Représentants de l'équipe du GIP e-bourgogne-franche-comté :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur

Monsieur Patrick Ruestchmann, Directeur-adjoint

Monsieur Maciej Murmylo, Chef de projets

Madame Cindy Charton, Gestionnaire-comptable

Madame Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication

## DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR

---

### **I. Accueil des membres et ouverture de la séance du CAOS par le Président du GIP, vérification des règles de quorum, désignation d'un secrétaire de séance**

Les élus du CAOS et les membres invités signent la feuille de présence. Il est précisé que le CAOS est composé de 18 membres (dont 2 élus démissionnaires, 2 élus ne pouvant plus siéger « es qualité » au sein de leur collège d'origine),

10 doivent être présents ou représentés afin que le quorum soit atteint.

8 membres sont présents et 4 membres ont donné pouvoir pour les représenter.

**→ En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.**

Patrick Molinoz remercie les membres de leur présence, énonce l'ordre du jour et propose d'aborder rapidement les points statutaires afin de discuter des sujets de prospective : l'extension du Groupement à la Franche-Comté et l'évolution du modèle économique et de services.

Il insiste par ailleurs sur les enjeux liés à ce second chantier, qui intègre :

- une réflexion sur l'offre de services de Territoires numériques pour l'avenir et une étude sur les charges associées en fonction du périmètre de services qui serait retenu,
- une révision du modèle économique recherchant l'équilibre financier charges/produits et la simplification des grilles de tarification des adhérents relevant des différents collèges.

Le Président procède ensuite à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilles Delamarche est désigné secrétaire de séance.

### **II. Communication de la liste des adhérents au 16 novembre 2017 ; Examen et adoption du bilan d'activités du GIP pour l'année 2017 (cf. rapport)**

La liste des 1 440 adhérents est communiquée aux élus du CAOS. Cette liste est disponible en ligne sur le portail du GIP e-bourgogne-franche-comté (rubrique le GIP, les adhérents). Sur l'année 2017, les mouvements d'entrée et de sortie se traduisent par un solde de 80 nouveaux adhérents.

Une présentation synthétique du rapport d'activité transmis aux élus en amont est ensuite réalisée par Patrick Ruestchmann, directeur-adjoint du GIP. Il revient sur les études menées et sur les évolutions de services effectuées. Gilles Delamarche complète ces propos en rappelant les activités réalisées dans le cadre du fonctionnement du Groupement : travaux des instances de gouvernance et suivi opérationnel, partenariats, pilotage du contrat de partenariat public-privé, marchés publics attribués au cours de l'année.

### **III. Présentation de la réflexion et des hypothèses de travail envisagées sur la révision du modèle économique et de services**

Monsieur Patrick Molinoz rappelle les échéances à la fois importantes et avec un caractère concomitant (fusion des régions, fin du CPPP, requête du CD71 relative à la diminution de sa cotisation) qui invitent à interroger l'équilibre financier et le positionnement stratégique du Groupement dont la raison d'être est de servir les communes les plus démunies face aux enjeux de la transition numérique.

Monsieur Anthony Vadot intervient pour préciser que le courrier de réponse du GIP à la requête du Président du Département de la Saône-et-Loire a bien été reçu par les communes du territoire, mais qu'il estime maladroit que son contenu fasse référence au courrier initial de saisine du Président du Département alors que les échanges se sont poursuivis entretemps.

Monsieur Patrick Molinoz explique effectivement que les différentes échéances, et notamment celle de l'Assemblée générale le 16 octobre dernier à Autun, ont interféré dans la communication de cette réponse, mais qu'il partage le constat sur le fait que les échanges semblent prendre un tour plus constructif.

Il rappelle également que la nécessité pour le GIP, de faire face à des dépenses nouvelles et à son déficit structurel (perte enveloppe d'origine FEDER), a conduit la Région, en dépit d'un contexte économique difficile, à doubler sa cotisation, sans effort financier complémentaire des Conseils départementaux.

Le souhait est évidemment celui du retour à l'équilibre financier par une plus forte pénétration des communes de la Région Bourgogne-Franche-Comté, mais cet objectif doit être mis en perspective avec la capacité du GIP à honorer l'engagement de qualité de services au regard de ses moyens humains et du nombre actuel de ses ambassadeurs.

Si les résultats de la prospection sur le territoire franc-comtois sont en deçà des objectifs ambitieux fixés dans le cadre de l'étude de préfiguration, ce constat s'explique non seulement par le défaut de moyens humains, mais également au regard des éléments de contexte du territoire franc-comtois bien différent de ceux identifiés en Bourgogne au moment de la création du GIP.

La dynamique engagée est prometteuse, notamment sous le prisme du partenariat conclu avec le SIDEC du Jura qui opère l'informatique de la quasi-totalité des communes du département. Une opportunité nouvelle par rapport aux départements francs-comtois est par ailleurs identifiée avec la volonté de la Région d'inscrire le sujet de la mutualisation à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), en illustrant par la thématique des services et usages numériques.

Par ailleurs et afin de garantir une bonne identification/prise en charge des besoins des adhérents du Groupement d'aujourd'hui et de demain, Monsieur Patrick Molinoz réaffirme sa volonté d'organiser des journées de rencontre et de travail à l'échelle des territoires sur l'année 2018 : Les Rencontres des Territoires Numériques.

Ce travail de fond autour de l'offre de services de demain, pour rendre le GIP encore plus indispensable dans son domaine d'activités, s'articule avec les études techniques et juridiques engagées, visant à une continuité de services avec la même qualité et, si possible, une réduction des coûts.

Ces chantiers permettront également de dimensionner l'enveloppe des charges du Groupement par rapport à sa nouvelle offre de services, que les produits auront vocation à équilibrer. En ce sens et à ce stade, il paraît prématuré et incohérent d'engager les travaux sur la refonte du modèle des cotisations, car ils interviendraient en amont de la couverture fonctionnelle de services à venir.

Monsieur Cyril Olivier restitue alors la proposition formulée la veille par Monsieur Mengin-Lecreulx, DGS du CD 71, lors de la réunion de travail entre le GIP et les directeurs généraux de services de ses membres fondateurs, qui consisterait à lancer dès le début 2018 une mission d'AMO complémentaire sur le modèle économique et les modalités de facturation. L'Etat se dit prêt à co-financer la réalisation de cette étude.

Monsieur Patrick Molinoz salue la volonté de l'Etat d'offrir cet accompagnement complémentaire et le remercie pour cette proposition.

Compte tenu de l'articulation avec les chantiers en cours, il estime toutefois que cette AMO économique ne pourrait être réalisée qu'après les conclusions des études précitées, rappelant par ailleurs que le GIP est en capacité d'effectuer, en interne, un certain nombre de simulations. Une veille et des projections sont par ailleurs déjà en cours.

Au regard de ces éléments, l'opportunité de cette assistance sera réexaminée ultérieurement.

Les équipes du GIP présentent ensuite de premières pistes de travail qui ressortent de l'étude juridique, ainsi que les missions confiées à l'AMO technique (marché en cours d'analyse). Maître Noël précise que le montage du type partenariat public-privé ne semble à priori plus possible en raison du volume d'investissement insuffisant pour démontrer l'efficacité économique d'un PPP par rapport à un marché.

Monsieur Bernard Luc, en sa qualité de Commissaire du gouvernement, demande à être associé aux différents travaux juridiques, ce qui est bien sûr accepté.

#### IV. Examen et adoption du programme annuel d'activités 2018

La présentation synthétique du programme d'activités est effectuée avec un important volet « étude » lié à la fin du PPP et, plus globalement, la poursuite des travaux engagés. S'agissant de la prospection des organismes franc-comtois, les démarches engagées s'accélèreront par le travail de terrain de deux ambassadeurs dédiés. Enfin, ce nouvel exercice s'illustrera par les rencontres des territoires numériques et les actions de communication associées.

#### Patrick Molinoz soumet au vote des membres du CAOS le programme d'activités 2018

0 contre, 0 abstention, 12 pour

→ [Le programme d'activités 2018 est adopté.](#)

#### V. Examen et adoption du règlement financier 2017

L'équipe du GIP présente les propositions de modifications à apporter au règlement financier.

Les grilles tarifaires ont été complétées avec certaines typologies des structures franc-comtoises (SDIS, CDG, ...) et revalorisées pour l'ensemble des collègues. En effet, l'indice Syntec d'août 2017 augmente de 2.89% par rapport à sa valeur connue en août 2016. Cette augmentation conduit à une revalorisation du loyer du contrat de partenariat de l'ordre de 58 200€ TTC.

Enfin, une mesure expérimentale est proposée faisant suite à plusieurs constats lors des différentes phases de prospection réalisées. Cette mesure permettrait de neutraliser la majoration appliquée aux communes d'un département qui n'est pas membre fondateur sous la condition qu'elle relève d'un organisme de mutualisation avec une compétence informatique et que cet organisme ait réussi à faire adhérer au moins 2/3 de ses communes au GIP.

Les représentants de l'Etat saluent cette mesure incitative.

#### Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du CAOS le règlement financier 2018

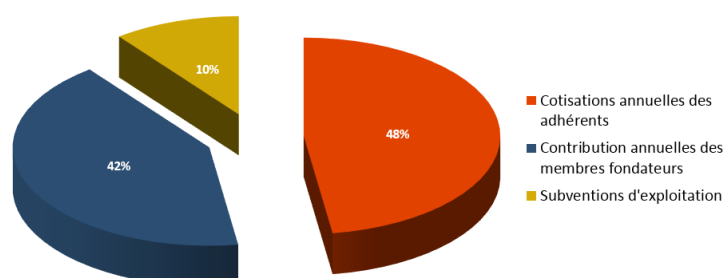
0 contre, 1 abstention, 11 pour

→ [Le règlement financier 2018 est adopté](#)

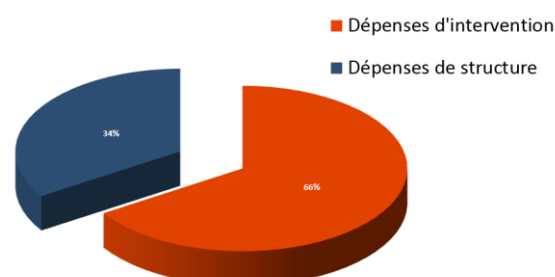
#### VI. Examen et adoption du projet du budget 2018

Le projet de budget présenté pour l'année 2018 est dans la continuité des exercices précédents. C'est un budget maîtrisé qui intègre une hausse des charges d'exploitation limitée à +1,16% (essentiellement étude AMOA choix architecture nouvelle plateforme), et des produits d'exploitation supplémentaires à hauteur de +0,15%.

##### Répartition des produits :



##### Répartition des charges :



## Budget Prévisionnel 2018

Code budgétaire	Nature des charges	€	Total	Code budgétaire	Nature des produits	€	Total
60	<i>Achats</i>		2 953 900		<i>Cotisations et contribution annuelles des membres fondateurs</i>		1 890 000
604	Achats de prestations de services : Maintenance, Prestations d'accompagnement	338 500		70600011	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	730 000	
6041	Loyer PPP	2 587 900		70600012	Conseil Départemental de Côte d'Or	250 000	
6061	Fournitures non stockables (Energie, Chauffage, Carburants)	21 500		70600013	Conseil Départemental de la Nièvre	110 000	
6064	Fournitures de bureau et informatique	6 000		70600014	Conseil Départemental de Saône et Loire	250 000	
				70600015	Conseil Départemental de l'Yonne	150 000	
				70600016	Contribution Etat	250 000	
				706000XX	Conseils Départementaux Franc-comtois	150 000	
61	<i>Services extérieurs</i>		170 600	70602013	<i>Cotisations annuelles des collèges</i>		2 148 555
613	Locations (immobilières et mobilières)	111 400		70600020	Commune < 3 500 habitants de Côte d'Or	206 077	
615	Entretiens et réparations ; maintenance	23 200		70600030	Commune < 3 500 habitants de la Nièvre	102 546	
616	Assurances	13 100		70600040	Commune < 3 500 habitants de la Saône et Loire	244 837	
618	Documentations	1 900		70600050	Commune < 3 500 habitants de l'Yonne	166 548	
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	21 000		70600060	Communes de 3 500 à 20 000 habitants de la région	323 467	
				70600070	Commune de + 20 000 habitants de la région	108 453	
				70600080	Groupements de collectivités	524 715	
62	<i>Autres services extérieurs</i>		384 600	70600090	Syndicats intercommunaux	114 577	
622	Honoraires (Expert-comptable; commissaire aux comptes, avocat...)	31 300		70600100	Activités d'enseignement et de recherche	23 376	
6228	Autres rémunérations et honoraires (Etudes, AMO)	138 000		70600110	Activités médicales	36 000	
62261	Autres rémunérations et honoraires liés au projet IDéO BFC	45 000		70600120	Activités sanitaires et sociales, Protection civile	75 774	
623	Publicité, publications, relations publiques	40 000		70600130	Organismes divers	147 185	
625	Déplacements, missions et réceptions	87 000		70600140	Commune < 3 500 habitants du Doubs	15 000	
626	Frais postaux, télécommunications et internet	34 000		70600150	Commune < 3 500 habitants du Jura	40 000	
627	Frais et services bancaires	4 300		70600160	Commune < 3 500 habitants de la Haute-Saône	15 000	
628	Divers	5 000		70600170	Commune < 3 500 habitants du Territoire de Belfort	5 000	
63	<i>Impôts et taxes</i>		97 300	70620000	<i>Partenariats</i>		1 000
631	Taxes assises sur la masse salariale	84 800					
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	9 600		74	<i>Subventions d'exploitation</i>		470 263
635	Autres impôts et taxes (taxe professionnelle, taxe foncière etc...)	2 900					
64	<i>Charges de personnel</i>		1 110 800	74111	Subventions Etat	100 000	
641	Rémunération du personnel	782 000		74178	Subventions FEDER PO Bourgogne	26 000	
645	Charges sociales patronales	310 400		74179	Subventions FEDER PO Franche-Comté	117 063	
647	Autres charges de personnel	18 400		742	Subventions projets IDéO BFC	227 200	
				744	Autres subventions		
658	<i>Autres charges de gestion courante</i>			75	<i>Autres produits de gestion courante</i>		
681	Dotation aux amortissements et provisions d'exploitation		12 500	781	Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation		9 000
	<i>Total des charges d'exploitation</i>		4 729 700	791	Transferts de charges d'exploitation		
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (-)</b>		210 882		<i>Total des produits d'exploitation</i>		4 518 818
					<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+)</b>		
66	<i>Charges financières</i>			76	<i>Produits financiers</i>		3 500
661	Charges d'intérêts			763	Intérêts sur placements	3 500	
662	Intérêts bancaires			786	Reprise sur amortissements et provisions financières		
668	Autres charges financières						
686	Dotation aux amortissements et provisions financières						
	<b>RESULTAT FINANCIER (-)</b>				<b>RESULTAT FINANCIER (+)</b>		3 500
67	<i>Charges exceptionnelles</i>			77	<i>Produits exceptionnels</i>		5 300
687	Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels			771	Produits sur opérations de gestion		
				772	Produits sur exercices antérieurs		
				775	Produits de cession d'éléments d'actif		
				777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 300	
				787	Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels		
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (-)</b>				<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (+)</b>		5 300
68	<i>Dotations pour fonds dédiés</i>		1 887 189	78	<i>Reprise pour fonds dédiés</i>		2 089 271
689	Provision pour fonds dédiés (Montant de la Reprise pour fonds dédiés 2016 diminué de la consommation prévisionnelle 2018)	1 887 189		789	Reprise pour fonds dédiés (Résultat issu du Compte de Résultat 2018)	2 089 271	
	<b>Variation nette de fonds dédiés (-)</b>		202 082		<b>Variation nette de fonds dédiés (+)</b>		
	Excédent de l'exercice				Déficit de l'exercice		
	<b>Total des charges</b>		<b>6 616 889</b>		<b>Total des produits</b>		<b>6 616 889</b>

Le Président du GIP demande à Madame le contrôleur budgétaire régional si elle souhaite formuler des remarques concernant ce projet de budget.

Madame Heraud indique que ce projet de budget est en équilibre grâce à l'utilisation du fonds dédié mais précise avoir pris connaissance de la nature du déficit structurel du Groupement et des travaux engagés pour un retour à l'équilibre. Elle indique, en dehors de ses fonctions de contrôleur budgétaire, qu'elle voit positivement le rôle que pourraient jouer les communautés de communes dans l'appropriation des services et usages numériques, c'est un axe de travail intéressant lié à la réorganisation territoriale.

En termes d'effectifs, l'équipe du GIP e-bourgogne est actuellement constituée de 17 postes permanents (dont 3 liés à IDÉO BFC) et d'un poste non permanent – contrat à durée déterminée (ambassadeur sur le Doubs, Haute-Saône et le Territoire de Belfort) qui reste à pouvoir suite à un désistement.

**Patrick Molinoz soumet au vote des membres du CAOS le budget 2018 et le tableau des effectifs**

**0 contre, 1 abstention, 11 pour**

→ [Le budget 2018 et son tableau d'effectifs sont adoptés.](#)

## **VII. Questions diverses**

Néant

### **Fin de la réunion**

---

**Après approbation par la Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur budgétaire régional.**

Le Secrétaire de séance :

Handwritten signature of Gilles Delamarche in black ink, consisting of the initials 'g.d' with a vertical line extending downwards from the 'd'.

Monsieur Gilles DELAMARCHE

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté :

Handwritten signature of Patrick Molinoz in blue ink, featuring a stylized, cursive script with a large loop at the top.

Monsieur Patrick MOLINOZ